



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES

Lons le Saunier, le 13 février 2012

BUREAU DES ELECTIONS
ET DU DEBAT PUBLIC

LE PREFET DU JURA

Affaire suivie par Mme Isabelle BAUD
☎ : 03.84.86.85.58
isabelle.baud@jura.gouv.fr

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

Pour information :
Monsieur le Sous-Préfet de DOLE
Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-CLAUDE
Madame la Présidente de l'association des maires du Jura

Circulaire n°11

Objet : Refonte des listes électorales.
Edition des cartes électorales.
Préparation des scrutins 2012.
P.J : 2 fiches de renseignement à retourner.

I. REFONTE DES LISTES ELECTORALES.

A la veille de la tenue des 2 élections qui mobilisent le plus d'électeurs, élection présidentielle et élections législatives, il est essentiel de procéder à la refonte des listes électorales.

Cette opération permet

- d' établir une nouvelle liste des électeurs mise à jour, ajoutant sur la liste principale les électeurs inscrits dans la commune depuis la refonte de 2007 et supprimant de cette même liste les électeurs radiés depuis 2007,
- de prendre en compte les changements de périmètre des bureaux de vote intervenus depuis la dernière refonte de 2007,
- de procéder à une nouvelle numérotation des électeurs, par ordre alphabétique,
- de distribuer de nouvelles cartes électorales à l'ensemble des électeurs inscrits au 1^{er} mars 2012.

ATTENTION : il ne s'agit en aucun cas de procéder à d'éventuelles radiations ou inscriptions sur la liste électorale.

La refonte est une opération distincte de la révision des listes électorales et ne devra pas être opérée avant la date de clôture des listes, le 29 février 2012.

Elle doit cependant être effectuée dès le 1^{er} mars car elle induit un certain nombre de travaux indispensables à la préparation des scrutins.

Une copie des listes électorales issues de cette refonte sera transmise par vos soins à mes services pour les communes de l'arrondissement de Lons le Saunier et aux sous-préfets pour les communes des arrondissements de Dole et Saint-Claude.

L'opération de refonte 2012 sera l'occasion de tester une procédure de dématérialisation des listes électorales, appelée à se développer très prochainement au niveau national.
 Vous aurez, début mars, à procéder à un envoi électronique des listes issues de la refonte.
 Toutes les informations relatives à ce test vous seront fournies dans la première quinzaine de mars.

II. EDITION DES NOUVELLES CARTES ELECTORALES

A l'issue de la refonte, il conviendra que vous éditiez de nouvelles cartes d'électeurs.

La livraison de ces cartes interviendra au cours du premier trimestre 2012. En tout état de cause, l'édition et l'envoi des cartes électorales aux électeurs ne pourront intervenir avant la date de clôture de la liste électorale, soit le 29 février 2012.

Le nombre de cartes électorales qui vous seront livrées, sera déterminé d'après les chiffres d'électeurs inscrits sur les tableaux des 10 janvier et du 6 février 2012. Des cartes électorales supplémentaires seront également jointes pour tenir compte d'éventuelles inscriptions sur le tableau du 6 avril 2012, à l'occasion des élections législatives, ainsi que des inscriptions hors période (tableaux des 5 jours).

Pour l'établissement de ces nouvelles cartes, je vous demande de ne pas faire figurer le numéro du canton compte tenu de la réforme de la carte cantonale qui devrait intervenir d'ici 2014.

N.B : Seuls les modèles A (citoyen français) et C (ressortissant U.E.) sont conformes. Les anciens modèles 1 et 3 doivent être détruits.

III. PREPARATION DES SCRUTINS 2012

A. EDITION ET ENVOI DES ETIQUETTES-ADRESSES

Dans la perspective de l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012, chaque commune voudra bien me transmettre deux jeux d'étiquettes-adresses. Ils devront être établis d'après la liste électorale arrêtée au 29 février 2012 à laquelle vous ajouterez les jeunes inscrits d'office sur demande de l'INSEE, mentionnés sur le tableau des additions du 6 février 2012.

Ils seront adressés dès le 1^{er} mars et jusqu'au **16 mars 2012, délai de rigueur**, à :

PREFECTURE DU JURA

Bureau des élections et du débat public

8 rue de la Préfecture 39030 LONS LE SAUNIER

Vous veillerez à ce que ces deux jeux d'étiquettes-adresses soient :

- imprimés correctement, sans débordement sur l'étiquette suivante ;
- présentés avec l'indication du nom de la commune et du nombre d'étiquettes ;

Les communes qui seront dans l'impossibilité de procéder à cette édition, me le signaleront et me transmettront dans les mêmes délais une copie à jour de la liste électorale générale.

En cas de retard pris dans la confection et l'envoi de ces étiquettes pour quelque motif que ce soit, vous voudrez bien m'en aviser aussitôt.

Les étiquettes-adresses destinées aux élections législatives des 10 et 17 juin 2012 ne seront pas adressées à mes services dans l'immédiat. Des instructions vous parviendront ultérieurement .

B. RECENSEMENT DES BESOINS EN ENVELOPPE DE SCRUTIN

Vous voudrez bien me retourner, pour le **16 mars prochain**, l'imprimé ci-joint sur lequel vous noterez vos besoins en enveloppes de scrutin : bleues pour l'élection présidentielle, kraft pour les élections législatives.

C. FICHE DE COORDONNEES TELEPHONIQUES

Vous me retournerez également pour le **16 mars prochain** la fiche jointe sur laquelle vous aurez noté les numéros de téléphone des maire, adjoint et secrétaire de mairie de la commune susceptibles d'être appelés par mes services lors des soirées électorales en cas de problème de transmission des résultats.

SYNTHESE DES TRANSMISSIONS A EFFECTUER :

OBJET	DATE	LIEU ET MODE DE TRANSMISSION
Liste électorale issue de la refonte	A compter du 1 ^{er} mars 2012	Format papier – voie postale Préfecture et sous préfecture en fonction de l'arrondissement
Etiquettes-adresses	Du 1^{er} au 16 mars 2012, <u>délai de rigueur</u>	Voie postale Préfecture – Bureau des élections
Fiche de recensement enveloppes de scrutin	Du 1^{er} au 16 mars 2012, <u>délai de rigueur</u>	Voie postale Préfecture – Bureau des élections
Fiche coordonnées téléphoniques	Du 1^{er} au 16 mars 2012, <u>délai de rigueur</u>	Voie postale Préfecture – Bureau des élections

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Signé : Jean-Marie WILHELM

CANTON :

COMMUNE :

COMMANDE D'ENVELOPPES DE SCRUTIN

Enveloppes bleues (élection présidentielle) :

Enveloppes kraft (élections législatives) :

A _____, le _____ 2012.

Le Maire,

A retourner pour le 16 mars 2012 à :

**PREFECTURE DU JURA
Bureau des Elections et du Débat public
8, rue de la Préfecture
39030 LONS-LE-SAUNIER CEDEX**

**PRESIDENTIELLE 22 AVRIL ET 6 MAI 2012
LEGISLATIVES 10 ET 17 JUIN 2012**

SOIREE ELECTORALE – TRANSMISSION DES RESULTATS

CANTON DE :

COMMUNE DE :

**NOM ET FONCTION DE LA (DES) PERSONNE(S) A
CONTACTER EN CAS D'URGENCE:**

NOM DU MAIRE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

NOM DU 1^{er} ADJOINT :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

SECRETAIRE DE MAIRIE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

MAIRIE :

AUTRES PERSONNES :